



Dégâts des eaux et réparations

Par **Thomas 92**, le **25/08/2013 à 15:23**

Bonjour à tous.

Actuellement étudiant en stage sur Paris, j'ai pris un appartement avec mon amie pour nos 5 mois de stage (du 15 avril au 15 septembre).

A la date du 14 août, la co-propriété nous a contactés pour nous prévenir qu'une fuite d'eau provenait de notre appartement. Effectivement, sous notre baignoire il y avait une fuite. Nous avons donc coupé l'eau pour stopper l'écoulement dans les parties communes.

Suite à cela, nous avons contacté notre propriétaire pour savoir comment allaient se dérouler les réparations. Elle a donc fait venir un plombier qu'elle connaissait pour évaluer les réparations. Le montant des réparations s'élève d'après lui à plus de 500€ HT. Toujours d'après lui, la réparation serait très difficile d'accès (un meuble fixé au sol empêche d'accéder à la trappe sous la baignoire) et demanderait 1 journée de travail.

Après plusieurs appels aux assurances etc. Nous avons appris que si la fuite provenait d'une canalisation, la réparation était remboursée par l'assurance du propriétaire et si la fuite provenait d'un joint, elle était à la charge du locataire sans remboursement possible de la part des assurances.

A la date d'aujourd'hui (25 août), elle n'a toujours pas fait intervenir son plombier. De notre côté, un plombier à bien voulu nous faire un devis gratuit et nous a annoncé 75€ TTC de réparation (le meuble n'est plus scellé au sol).

La propriétaire a refusé catégoriquement qu'on fasse intervenir notre plombier. Elle nous a même "menacé" de nous faire payer d'autres réparations, comme le robinet d'arrivée d'eau chaude dans l'appartement, une réparation onéreuse.

L'appartement est ancien, les canalisation vétustes et l'entretien général laisse à désirer.

Comment pouvons-nous prouver que la fuite provient d'un manque d'entretien et non de notre utilisation normale depuis 4 mois?

Je suis un peu bloqué, surtout qu'elle a notre caution de plus de 800€.

Si vous avez des solutions je suis ouvert à vos suggestions. Vous pouvez également me poser des questions supplémentaires si ce n'est pas clair.

Merci d'avance,

Thomas